



Pau, le 16 mai 2022

## Congrès national du SNES-FSU

Appel du congrès : <https://www.snes.edu/article/appel-du-congres-de-montpellier/>

Gagner pour nos salaires et nos pensions !

Gagner pour nos métiers !

Gagner pour la Fonction publique et les services publics et les personnels !

## Baccalauréat : entre impréparation et pressions inadmissibles

### Évaluation des Compétences Expérimentales (ECE)

Depuis son instauration au Baccalauréat, cette épreuve a toujours été une charge de travail très importante pour les professeur-e-s, sans décharge pour mettre au point les TP, alors que l'examen contrôle des capacités scientifiques pour la poursuite d'études.

Cette année cependant, la charge s'alourdit encore : par exemple en SVT, les corrigés n'ont pas été fournis, seulement un document générique. Dans certaines académies, les IA-IPR ont proposé à des collègues de les construire à la faveur d'un stage prévu initialement avec un autre objectif. Du bricolage !

En Physique-Chimie, des sommets sont atteints. En effet, outre la qualité des sujets (complexité, longueur, importance de Python, ...), on déplore l'absence d'un barème commun et national, chaque professeur étant invité à élaborer ses propres critères d'évaluation. Cela accélère la dénaturation du bac comme examen national. Pour couronner le tout, la note sera établie par un algorithme dont nous ignorons le code !

Ainsi, dans cette période déjà très chargée, alourdie cette année par la correction concomitante des écrits des enseignements de spécialité pour les collègues concernés, les équipes se retrouvent à plancher sur des critères d'évaluation qui auraient dû leur être fournis comme les années passées. Par ailleurs le SNES-FSU demande que le ministère rémunère les évaluateur-ice-s, exige une décharge de cours pour leur préparation, et le retour à un barème national.

**Numérisation des copies d'EDS via Santorin** : en plus d'être discutable quant à son gage d'amélioration des conditions de correction (par exemple, des collègues sont en difficultés par de trop longues heures devant un écran), l'application a fortement dysfonctionné jeudi 12 mai en soirée, provoquant ralentissements, donc une prolongation des heures de travail (jeudi tard dans la nuit, puis jusqu'à samedi). Même le syndicat majoritaire des CE a dénoncé cette incurie. Lorsque les plus soutiens fervents des réformes du baccalauréat sonnent l'alerte...

**Conditions de correction des copies d'EDS**: le bulletin officiel du jeudi 05 mai stipule que « compte tenu du contexte particulier de correction de ces copies du baccalauréat, les professeur-e-s convoqué-e-s par les services des divisions des examens et concours de leurs académies, pour la correction des copies des épreuves d'enseignements de spécialité, bénéficieront d'un forfait maximum de 4 demi-journées libérées de cours pour correction. Ce forfait sera utilisable, au choix du/de la professeur-e après accord du chef-fe d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin 2022. »

Il convient d'être vigilant-e et de faire respecter le point essentiel: le choix des demi-journées appartient à l'enseignant-e ! L'administration n'a pas à réduire d'une façon ou d'une autre, par exemple en réduisant la durée de la période de dépôt de ces demi-journée, ou en incitant, même indirectement, à ne pas les prendre.

Ne pas utiliser ce droit conquis de haute lutte par le SNES-FSU reviendrait à conforter l'administration dans son projet de multiplication des missions « superposées » (enseignement et corrections), cela aux dépens de notre condition salariale, de la qualité du travail et du service public à rendre aux élèves.

En cas de problème dans votre établissement, contacter d'urgence la section départementale. Merci également, dans la mesure du possible, de nous faire un état des lieux de la mise en application de cette mesure dans votre établissement.

**Il faut impérativement utiliser le forfait des quatre demi-journées**, qui sont indispensables pour corriger sereinement et avec qualité, les copies des élèves. Enfin, le bulletin officiel du jeudi 05 mai rappelle que c'est uniquement pour la session 2022 que les épreuves terminales d'enseignements de spécialité pour les voies générales et technologiques se déroulent en mai et non pas en mars. Ce report n'est donc pas une victoire, et le SNES-FSU continuera à revendiquer le **rétablissement des épreuves terminales, en juin.**

Étant donné les nombreux dysfonctionnements constatés lors de la passation des épreuves écrites, nous ne sommes pas à l'abri de rencontrer des cas particuliers de copies qui nous placeraient face à une injonction contradictoire, comme le non respect de choix de sujets. Il faut impérativement nous faire remonter ces informations afin que nous intervenions auprès du rectorat et de la DEC.

Pour le bureau, Renaud Robert, secrétaire départemental.

## Mutations intra-académiques

La semaine dernière, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont procédé à la vérification des barèmes et à la cohérence des vœux des demandeurs qui avaient contacté le SNES-FSU. Ils se sont également rendus dans les services du Rectorat pour présenter les situations les plus problématiques et faire corriger les erreurs.

Il est possible de modifier les vœux seulement jusqu'au 18 mai. Du **18 au 22 mai** le Rectorat **affichera** les barèmes après études des contestations.

À partir du **23 mai, et jusqu'à mi juin**, les services du Rectorat procéderont au **mouvement** (phase d'entrées dans les départements, puis phase d'optimisation). Les **résultats** du mouvement sont attendus le **17 juin**.

En cas de questions, joindre la section académique du SNES-FSU Bordeaux au 05.57.81.62.40, du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.

## Congé de formation professionnelle

Le groupe de travail d'attribution des congés de formation professionnelle a eu lieu lundi 16 mai au rectorat. La section académique répondra à vos questions lors de ses permanences téléphoniques tous les après-midis de 14h à 17h30.

Il est toujours aussi difficile d'obtenir un congé de formation (il faut en règle générale faire 6 à 7 demandes consécutives avant de l'obtenir). L'enveloppe se réduisant, ces délais d'attente risquent même de s'allonger. La réduction des moyens induira également le contingentement des prolongations des congés de formation. Ainsi, si il y a deux ans les prolongations étaient limitées à 20 % de l'enveloppe, depuis l'an dernier, faute de moyens, on est tombé à 10%.

Rappel : la durée totale du congé de formation professionnelle ne peut excéder trois ans sur l'ensemble de la carrière, dont seuls les 12 premiers mois sont rémunérés (à 85 % du traitement brut, avec, de plus, un plafond indiciaire) ; le congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti en plusieurs périodes tout le long de la carrière.

## Concours de recrutement 2022 : le constat d'échec

Les résultats d'admissibilité aux concours externes montrent qu'il y aura cette année encore moins de candidat-e-s aux concours du second degré (CAPES, CAPET, agrégation, concours CPE et Psy-EN). En dépit des alertes répétées de la FSU sur le risque d'assèchement du vivier de candidat-es, le ministère a persisté dans sa logique délétère jusqu'à décourager les étudiant-e-s de s'engager dans la préparation des concours.

Par exemple, au CAPES externe de mathématiques, la liste des admissibles ne comporte que 816 noms pour 1035 postes, c'est-à-dire deux fois moins qu'en 2021, quand 100 postes n'ont pas été pourvus. Des centaines de postes ne seront donc pas pourvus en 2022, voire définitivement perdus. En effet, au CAPES interne de mathématiques, il y a eu cette année 528 admissibles, et les 202 postes ont tous été pourvus, il n'y a pas eu de liste complémentaire. Le SNES-FSU demande la systématisation de ces listes complémentaires, dans lesquelles le Ministère pourrait puiser les candidat-es qu'il n'a pu recruter par ailleurs. Le Ministère n'a jamais invité les jurys à le faire.

Au CAPES externe d'allemand, il y a seulement 83 admissibles pour 215 postes et au concours interne, il y a eu 34 admissibles et seulement 29 admis pour 35 postes. Cette année plus d'une centaine de postes seront perdus en allemand, discipline déjà habituée aux pertes de postes les années précédentes.

Cette année la crise du recrutement est plus forte que jamais : des centaines de classes se retrouveront-elles sans enseignant-e en septembre prochain ?

Plusieurs éléments d'explication :

Conjoncturellement, la réforme de la formation des enseignant-es qui entre en vigueur cette année a restreint le vivier d'étudiant-es de la session de concours 2022, du fait du déplacement du concours du M1 (jusqu'en 2021) au M2, sans aucune mesure transitoire.

Plus au fond, de façon structurelle, il s'agit sans doute d'une profonde crise de vocation, nourrie par absence de perspective salariale (début de carrière à 1,1 SMIC pour un bac + 5), crainte malheureusement justifiée de conditions de travail toujours plus dégradées. Pour contrer ce déficit, il faut bien améliorer radicalement ces deux aspects et procéder à un plan pluriannuel de recrutements et de réels prérecrutements, accompagné de mesures de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail (rémunération durant la période de formation sans mise en responsabilité, entrée progressive dans le métier, sous statut d'élèves fonctionnaires). Il est impératif de recruter 320 000 nouveaux enseignant-es du premier et du second degrés d'ici 2030 pour ne remplacer que les départs en retraite. L'année prochaine le recours aux contractuel-le-s va immanquablement être intensifié, alors même qu'ils/elles représentent déjà 20 % du corps enseignant.